

CONSIGNES DESTINÉES AUX AUTEURS (pour leurs travaux publiés par la SAHPL)

La SAHPL publie les textes qui lui sont proposés, dans son *Bulletin annuel de la Société d'Archéologie et d'Histoire du Pays de Lorient*, dans les conditions qui suivent et qui complètent les normes antérieures présentées en annexe.¹

1 - Sujets acceptés et conditions restrictives

a – Sujet

La SAHPL diffuse des articles dans le domaine des **sciences humaines** (histoire, archéologie, histoire littéraire, littérature), **arts et patrimoine, sciences exactes**.

b - Conditions restrictives

Le texte doit **exclure** tout débat politique, religieux, sectaire.

Le texte peut être une **étude entièrement nouvelle, l'approche nouvelle d'un sujet déjà traité, la transcription ou la traduction d'un manuscrit inédit ou publié dans une langue ancienne ou étrangère contemporaine**.

Le texte doit faire preuve dans son traitement **d'un sérieux** attesté par des **références aux recherches et aux archives** consultées, clairement et précisément citées.

2 - Dépôt des textes

a – Destinataire

Les textes doivent être adressés à la *Société d'Archéologie et d'Histoire du Pays de Lorient*, **si possible sous deux formes**: un fichier informatique sous WORD par internet, clé USB, CD ou DK et un exemplaire imprimé.

b – Présentation

Le texte doit être saisi en police *Times New Roman*, **taille 12**. Il doit être présenté mis en page selon les normes complémentaires présentées en annexe, **avec titres et sous titres**, notes de bas de page, alinéas sans double intervalle, et interlignage "simple".

Eviter la disposition administrative en blocs isolés et séparés par un double intervalle.

Orthographe et syntaxe doivent être correctes.

Pour la transmission par mail (sahpl@wanadoo.fr), l'auteur doit s'assurer qu'il provient d'un **fichier net de tout virus**.

¹ Le présent document simplifié est très largement inspiré de celui de la SAEL (Société d'Archéologie d'Eure-et-Loir). Toute remarque le concernant doit être adressée à la Commission de lecture.

c - Normes typographiques

Les normes typographiques se rapprochent autant que possible de celles en usage dans l'édition

***Capitales** accentuées ;

***Sigles** en capitales sans points ;

***Citations** insérées dans le corps de texte entre guillemets français

***Notes de bas de page** en taille 10 (format automatique WORD) (deux tailles inférieures à celle du corps de texte) ; appels de notes en chiffres arabes collés à la dernière du mot précédent ;

***Références bibliographiques** : auteur en petite capitale, titre en italiques, éditeur, ville d'édition, date d'édition, nombre de volumes (vol.), page(s) (p) de référence ;

***Références d'archives** (nationales, départementales, municipales et communales : développées la première fois, puis en initiales (AN, AD, et numéro du département, AC et nom de la commune) ;

*Les paragraphes s'enchaînent et ne dépassent pas en général une vingtaine de lignes.

d - Illustrations

L'auteur fournit des **documents numériques originaux ou des documents originaux** (la SAHPL effectuera la numérisation), ainsi que les schémas numérisés également inédits, ou manuscrits, que la SAHPL numérisera.

Les illustrations doivent être accompagnées de leur légende.

L'auteur doit disposer du **droit de les publier**.

Les photos, dessins doivent indiquer le nom de l'auteur ou porter la mention (DR)

3 - Conditions de publication du texte

a - Réception et examen par la Commission de Lecture de la SAHPL

Les textes sont **examinés** puis **acceptés** ou **refusés** par la Commission, dont **l'avis est souverain**.

Trois cas peuvent se présenter : acceptation avec les aménagements de mise en page usuels, acceptation sous réserve de remaniement et de restructuration importants, refus.

b - Conditions de réalisation de la publication

Si son texte est accepté, l'auteur est consulté pour les corrections souhaitables, participe à la relecture et à la correction des épreuves, donne son "bon à tirer" (BAT) avant l'impression.

4 – Droits

Sauf demande particulière, l'auteur accepte la publication de son texte, sous sa forme initiale imprimée et sous toute autre forme, en entier ou partiellement : diffusion numérique (CD ou DVD, site internet de la SAHPL).

L'auteur ne perçoit **aucune rétribution** mais il reçoit **un exemplaire** du bulletin.

ANNEXE

BULLETIN ANNUEL DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DU PAYS DE LORIENT

CONVENTIONS DE PRÉSENTATION

Titre : Times New Roman (TNR) 16, Majuscules, Gras, Centré

Sous-titre : TNR 12, Gras

Auteur : Deux interlignes (TNR 16) **sous le titre** : Prénom, Nom, Centré, Gras, Italiques
Qualité (ou adresse) Italiques 12 maigres

Intertitres : TNR 12, Gras, Minuscules (1 interligne avant et après)

Texte : TNR 12 ; Début trois interlignes TNR 12 sous le nom de l'auteur, justifié.

Retrait de 1^{ère} ligne de paragraphes : normalisé (1.25 cm)

Citations: intégrées au texte TNR 12 entre guillemets ou pavé TNR 12

Mots étrangers : TNR 12, Italiques

Annexes, Tableaux, Notes de bas de page, Légendes des illustrations : TNR 10

Bibliographie : normes standard (ou les plus proches possibles)

Marges :

2,5 cm partout – Le **titre de l'article** est à **5 cm sur la première page**

Pagination : aucune, elle sera réalisée au moment de la composition du bulletin.

Illustrations : intégrées au texte, légendées et numérotées si nécessaire.

Les articles et communications doivent nous nous parvenir le plus tôt possible selon l'une des formules suivantes :

- sur CD ou clé USB
- par internet à l'adresse suivante : sahpl@wanadoo.fr
- Format PC (Word de préférence)

